



Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

La Ministre

Paris le 12 MAR 2013

N/Réf : SG/DP/PBC/P66

Madame la Secrétaire générale,

Votre courrier du 7 février, concernant l'exercice des missions en santé environnement a retenu toute mon attention.

Il est d'abord utile de préciser que dans les sept agences régionales de santé (Centre, Nord Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin, Haute-Normandie) ayant participé au programme Simplification et Transformation des processus en ARS (STARS), le champ de réflexion est resté circonscrit à la mission définie au L.1435-1 du code la santé publique auprès de l'autorité environnementale et non pas à l'ensemble des missions relevant du domaine de la santé-environnement. En outre, le fait que les ARS puissent piloter progressivement l'organisation des travaux a certes nécessité la formation d'une ou deux personnes par agence à la méthode LEAN, sans pour autant contenir les débats dans la sphère de la méthode.

Le caractère participatif de la démarche nécessitait en outre que le plus grand nombre d'agents puisse être associé sur des sessions d'une demie journée à ces travaux. Les agents des directions territoriales ont donc été largement et physiquement associés à la définition de leur propre activité. La mobilisation a été variable selon les agences sur la durée du processus mais témoigne, comme le souligne votre courrier, d'un intérêt très important pour cette mission de production d'avis sanitaires, notamment s'agissant des pratiques professionnelles.

Chaque agence régionale de santé a choisi de définir sa propre démarche. Au vu des travaux déjà accomplis, celle-ci a essentiellement abouti à des aménagements de tâches. Les indicateurs de suivi proposés aux agences témoignent autant d'une préoccupation de réfléchir à la qualité du travail des personnels que de préserver les interventions régaliennes de l'Etat dans ce domaine.

ARS Languedoc-Roussillon
Madame Isabelle PLAISANT
Secrétaire générale du SYNAPSE
Parc club du millénaire n° 28
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Les premiers résultats des travaux démontrent ainsi la nécessité de maintenir la qualité des avis dans des délais de plus en plus contraints. Ils mettent l'accent sur la nécessité de coordonner les acteurs (ARS/DREAL/DDPP) autour des avis sanitaires, de trouver des modalités de traitement des dossiers permettant de rationaliser l'investissement des services, et de développer la mutualisation de l'expertise notamment dans le domaine de l'ERSEI. Ceci rencontre vos préoccupations de voir concrétiser les préconisations du rapport de l'IGAS sur la mise en œuvre par les agences régionales de santé des politiques de santé environnement (tome 3/annexe 7).

J'ai donné à mes services, et notamment au Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, la mission de mutualiser les expériences tirées de ces travaux au travers de réunions d'échanges entre les ARS et la Direction Générale de la Santé. Une première réunion a eu lieu le 26 février dans les locaux du ministère.

Je peux en outre, dès à présent, vous assurer de la présence du secrétariat général à la réunion organisée par la DGS et le Commissariat général au développement durable (CGDD) le 9 avril 2013.

S'agissant du groupe de travail mis en place récemment par l'IGAS, je vous précise que son objectif est d'analyser les missions des ARS dans le champ de la santé-environnement pour :

- reconsidérer leur logique et leur conception, au regard des principes d'intervention de l'Etat ;
- discuter chaque action pour voir si des simplifications, des suppressions, des aménagements, des compléments, sont envisageables.

Comme pour toute mission de ce type, l'IGAS reste maître de l'organisation des travaux et le rapport qui sera remis au secrétaire général n'engagera que l'Inspection générale. Dans un second temps, si des propositions du rapport sont jugées opportunes, il appartiendra au secrétariat général de mener les concertations nécessaires avant leur mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Ben à ms,



Marisol TOURAINE

Copies :

- M. Denis PIVETEAU, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales
- M. Jean-Yves GRALL, Directeur général de la santé
- M. Philippe SANSON, Directeur des ressources humaines